

de l'ordonnance de la dernière visite en 1818, en ce qui avait rapport au baptistaire et au confessionnal, et vu qu'on ne pouvait supprimer les baucs mentionnés en la susdite ordonnance sans diminuer notablement les revenus de l'église, ordonne que pour mettre M. le curé en état de confesser dans l'église dans la belle saison, il sera pratiqué dans le plus court délai possible un confessionnal et un baptistaire dans le pignon de l'église, le tout sur un plan commode et d'après les directions de M. le curé, ce qui fut exécuté aussitôt que possible après cette visite.

Par la même ordonnance, Monseigneur permit de prendre au coffre-fort de la fabrique, telle somme qui sera jugée nécessaire, pourvu qu'elle n'excede pas trente louis, pour aider aux paroissiens à recouvrir les deux presbytères, le vieux et le nouveau. Cette ordonnance est du 1er juillet.

Ces trente louis que Monseigneur permit de prendre sur les fonds de la fabrique, pour aider à recouvrir les deux presbytères, furent immédiatement employés à cet usage. Il était indispensable de couvrir à neuf et au plus tôt ces deux maisons, dont une partie même était sans couverture ; et voici comment la chose était arrivée.

La surveillance du jour où Monseigneur devait arriver en visite dans la paroisse, une étincelle échappée de la cheminée, étant tombée sur le vieux presbytère, le feu y prit immédiatement, la couverture de cette partie des presbytères, étant très vieille, toute couverte de mousse, et de plus bien préparée à prendre feu par suite de la sécheresse et de la chaleur extrême qui régnaient depuis longtemps. En un moment la plus grande partie de la couverture était tout en feu. Déjà les flammes avaient pénétré dans le grenier ; et sans les secours les plus actifs et les plus prompts des personnes du village et de quelques autres de la paroisse qui se trouvaient à l'église en ce moment, tout allait être la proie des flammes, et à peine aurait-on eu le temps de sauver une partie des effets du curé ; sans parler du danger où aurait été l'église elle-même de brûler. Enfin, on vint à bout d'arrêter le progrès des flammes et d'éteindre le feu ; mais il était impossible de laisser longtemps le presbytère dans l'état où il était, les récoltes, qui allaient commencer, ne permettaient pas aux habitants de s'occuper beaucoup du soin de réparer le dégât et le mal que le feu avait faits. C'est pourquoi, Monseigneur permit de prendre au coffre-fort de la fabrique la somme